

Les dessous de

PIJ

Tout ce que vous avez toujours
voulu savoir sur l'utilisation
des données PIJ en recherche

L'Institut universitaire *Jeunes en difficulté* regroupe un ensemble de chercheurs et de professionnels qui contribuent au développement de connaissances et de pratiques sur la jeunesse en difficulté du Québec. Ses travaux portent sur les questions de maltraitance, de troubles de comportement, de délinquance, d'intégration sociale, ainsi que sur les pratiques professionnelles des acteurs qui œuvrent auprès des jeunes et des familles en difficulté.

Rédaction : Stéphanie Précourt, Isabelle-Ann Leclair Mallette, Marie-Noële Royer, Sophie T. Hébert et Sonia Hélié



Numéro 5, décembre 2023

**Faire de la recherche à
partir des suivis des
activités saisis dans
PIJ : l'exemple d'une
étude auprès des
jeunes
contrevenant.e.s**



Cette série de bulletins propose une incursion dans le monde de la recherche et de l'évaluation à partir de données clinico-administratives tirées du Projet Intégration Jeunesse (PIJ). Depuis 2003, ces données issues des centres de protection de l'enfance et de la Jeunesse (CPEJ) sont utilisées dans le cadre d'une multitude de projets de recherche afin d'en savoir plus sur les caractéristiques des situations connues de la protection de la jeunesse et du système de justice pénale pour adolescent.e.s et sur les services rendus aux enfants. Les chercheur.e.s et les professionnel.le.s de recherche de l'Institut universitaire jeunes en difficulté (IUJD) ont développé et affiné leur expertise dans ce domaine et souhaitent la partager afin de rendre ce type de recherche plus accessible aux autres chercheur.e.s, étudiant.e.s et professionnel.le.s de recherche. Dans le cadre des bulletins Les dessous de PIJ, nous vous présenterons la synthèse et l'analyse d'une étude menée à partir de données PIJ, afin d'illustrer le potentiel de ces données et les principaux défis rencontrés dans leur utilisation. Ce cinquième numéro porte sur un exemple d'utilisation des données PIJ dans le cadre d'une étude sur le désistement du crime assisté chez les adolescent.e.s assujetti.es à une ordonnance différée de placement sous garde et de surveillance. Le désistement du crime assisté correspond à "toute intervention auprès d'une personne judiciairisée qui vise, directement ou indirectement, le maintien d'une abstinence du crime et un changement identitaire" (F.-Dufour, Villeneuve et Perron, 2018, p. 213).

MISE EN CONTEXTE

La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) encadre les infractions criminelles commises sur le territoire canadien par les jeunes âgés entre 12 et 18 ans. Ce système de justice est distinct de celui pour adultes puisqu'il tient compte du degré de maturité de l'adolescent.e et prévoit des sentences moins sévères. Par exemple, l'adolescent.e ayant commis un crime grave peut, sous certaines conditions, bénéficier d'une sentence alternative à la mise sous garde. Une des sentences alternatives est l'ordonnance différée de placement sous garde et de surveillance (ODP). D'une durée de 6 mois ou moins, elle est purgée dans la collectivité, ce qui permet à l'adolescent.e avec un bon potentiel de réinsertion de maintenir ses engagements. Toutefois, cette sentence prévoit que l'adolescent.e peut être placé.e dans le cas où il.elle ne respecte pas les conditions prédéfinies. L'ODP n'est accessible que pour les jeunes ayant commis des infractions ne comportant pas de lésions corporelles graves.

Les délégué.e.s à la jeunesse d'un CPEJ sont les intervenant.e.s mandaté.e.s par le Directeur Provincial pour exercer la surveillance de l'adolescent.e durant la période couverte par l'ODP. En plus d'employer des mesures de contrôle pour protéger le public, les délégué.e.s offrent des mesures d'aide et de soutien à l'adolescent.e afin de réduire le risque de récidive et favoriser sa réinsertion sociale. La manière dont ces

interventions psychosociales contribuent ou nuisent au désistement du crime, c'est-à-dire au processus par lequel l'adolescent.e ayant commis une infraction criminelle transite vers un arrêt des agir délinquants et un renouvellement de son identité (devient citoyen.ne), a été peu étudiée. Isabelle F.-Dufour, professeure à l'Université Laval, et ses collègues, ont effectué une recherche sur le désistement du crime chez les adolescent.e.s ayant fait l'objet d'une ODP à l'aide des données de la banque de données opérationnelles (BDO)¹ du système PIJ. Afin de mieux comprendre comment peuvent être exploitées les données de la BDO, une entrevue a été réalisée avec Isabelle F.-Dufour, ainsi qu'avec son ancienne étudiante Marie-Pierre Villeneuve qui est désormais professeure à l'Université de Sherbrooke et dont la thèse portait sur une analyse secondaire des données de la BDO obtenues par Isabelle F.-Dufour. L'entrevue portera principalement sur la thèse de Marie-Pierre Villeneuve (Villeneuve, 2020), qui est maintenant professeure à l'Université de Sherbrooke.

Entrevue avec Isabelle F.-Dufour et Marie-Pierre Villeneuve

QUESTION : Marie-Pierre, dans le cadre de votre thèse, vous avez conduit une étude sur le désistement du crime chez les adolescent.e.s soumis.e.s à une ODP. Quels étaient les objectifs poursuivis ?

RÉPONSE : Cette étude visait à explorer le processus de désistement chez les jeunes ayant commis une infraction criminelle grave soumis.es à une ODP et à identifier les facteurs qui favorisent ou nuisent à ce processus de changement.

QUESTION : Quelles données PIJ avez-vous utilisées?

RÉPONSE : Les données utilisées par Marie-Pierre Villeneuve ont été obtenues dans le cadre d'une étude dirigée par Isabelle F.-Dufour. Elles proviennent principalement de la BDO de six établissements du Québec. Plus précisément, les suivis des activités cliniques au dossier de 411 adolescent.e.s faisant l'objet d'une ODP ont été extraits. Les suivis d'activités sont les notes évolutives consignées de façon chronologique au dossier de l'adolescent.e par le.la déléguée jeunesse tout au long de son suivi. On y retrouve, entre autres, de brefs résumés d'entrevues avec l'adolescent.e et avec les collaborateur.trice.s au dossier.

Pour la thèse de Marie-Pierre Villeneuve, l'échantillonnage s'est fait en deux temps. En premier, 198 dossiers ont été sélectionnés au hasard à partir de l'échantillon initial de 411 dossiers. Ensuite, 26 dossiers ont été sélectionnés parmi les 198 en utilisant la stratégie d'échantillonnage de « cas déviants » (Patton, 1990), qui consiste à identifier les cas atypiques, riches en information et pouvant le mieux éclairer les chercheuses sur le sujet à l'étude. Dans ce cas-ci, les cas atypiques correspondaient aux jeunes engagé.e.s dans une carrière dite grave ou persistante et qui montraient des signes de désistement malgré la présence de facteurs de risque (p.ex., non fréquentation scolaire, dynamique familiale dysfonctionnelle, défavorisation socioéconomique).

QUESTION : Comment avez-vous exploité les données de la BDO?

RÉPONSE : L'analyse secondaire des données a été effectuée en deux étapes, selon une approche qualitative. En premier lieu, en utilisant une méthode inductive, Marie-Pierre Villeneuve a fait un résumé

¹ La BDO locale est constituée de l'ensemble des dossiers des usagers d'un établissement et des services qui leur sont rendus. Pour plus de détails, voir le [bulletin no. 1](#).

² Préalablement à l'extraction des informations de la BDO, les jeunes assujetties à une ODP ont été identifiées à partir de la banque de données informationnelle (BDI), ainsi que leur date de naissance et la date de début et de fin de la mesure ODP. Avec ces données, les contentieux ont pu faire les démarches à la Cour du Québec afin que les chercheuses soient autorisées à consulter les dossiers de ces jeunes.

de chacun des dossiers afin d'identifier les principaux thèmes qui émergent des suivis d'activités. Ces derniers ont été codifiés à la lumière de concepts identifiés dans la littérature scientifique sur le désistement du crime à l'adolescence. Ces concepts se rapportent entre autres à l'adolescent.e, à la façon dont il.elle occupe son temps, ses routines de vie en période de surveillance et aux pratiques des intervenant.e.s pour assurer le respect des conditions et la gestion du non-respect de celles-ci.

En second lieu, une méthode d'analyse déductive a été utilisée en mobilisant des concepts liés aux objectifs de l'étude, à la littérature scientifique et au cadre théorique de la transition du désistement primaire au désistement secondaire (Healy, 2012)³. Par exemple, à partir du concept de phase de séparation du désistement primaire, il a été possible de documenter les changements de comportement et de routines de vie des adolescent.e.s lorsqu'ils.elles s'éloignent de la criminalité. Ces changements ont pu être documentés à partir des notes consignées aux suivis d'activités, rédigées après les rencontres du.de la délégué.e jeunesse avec l'adolescent.e, durant lesquelles est abordée l'occupation du temps (p. ex., après avoir reçu sa sentence, l'adolescent.e s'est mis.e à fréquenter un milieu scolaire, à travailler ou à chercher activement un emploi).

QUESTION : Quels ont été les avantages à utiliser la BDO du système PIJ?

RÉPONSE : L'utilisation de la BDO comporte plusieurs avantages. Celle-ci a permis d'avoir accès aux interventions réalisées par les intervenant.e.s dans plusieurs dossiers et sur une période de plusieurs mois sans avoir à les solliciter pour la recherche. Autrement, il aurait été difficile d'avoir accès à un aussi grand nombre d'intervenant.e.s sur une longue période et à intervalles rapprochés.

L'absence de contact direct entre les chercheuses et les délégué.e.s jeunesse durant le processus de recherche élimine la présence de biais de désirabilité sociale pouvant se manifester lors d'entretiens semi-dirigés.

Enfin, la structure des données se prête bien à différentes postures de recherche, démarches scientifiques (inductive ou déductive) et méthodes d'analyse (qualitative ou quantitative). L'exemple donné dans ce bulletin montre l'analyse du matériel de la BDO en utilisant une approche qualitative, mais il aurait été aussi possible de transformer le matériel en données quantitatives pour en faire l'analyse avec une méthode statistique.



³ Selon Healy (2012), la première étape du désistement du crime est appelée désistement primaire, caractérisée par des changements comportementaux, cognitifs et identitaires se déroulant en trois phases (phase de séparation, phase critique et phase d'intégration). La deuxième étape est le désistement secondaire, caractérisée par l'intégration de nouveaux rôles sociaux et par le développement d'une nouvelle image de soi.

QUESTION : À quels défis avez-vous été confrontés en utilisant les données de la BDO du système PIJ?

RÉPONSE : Un premier défi auquel Isabelle F.-Dufour a été confrontée est celui d'obtenir l'accès aux dossiers des adolescent.e.s faisant l'objet d'une ODP. Ce processus a été long et complexe puisque les renseignements consignés au dossier LSJPA sont soumis à des règles de confidentialité plus contraignantes que les dossiers sous la LPJ. Les dossiers LSJPA sont confidentiels et accessibles uniquement à un nombre restreint de personnes, dont l'adolescent.e, le juge et la personne déléguée à la jeunesse. L'autorisation d'un juge a été nécessaire pour accéder à chacun des dossiers LSJPA demandés. Le fait que le projet soit multicentrique a ajouté à la lourdeur du processus, puisque les façons de faire pour obtenir l'accès aux dossiers varient d'un établissement à un autre. De plus, pour la chercheuse et certains des établissements sollicités, il s'agissait d'un premier projet demandant l'accès aux dossiers d'adolescent.e.s en LSJPA contenus dans la BDO.

Un second défi réside dans la préparation des données transmises par les établissements en format texte dans un fichier Excel, celles-ci nécessitant un formatage et un nettoyage rigoureux avant de pouvoir être analysées. Les fichiers contenaient un nombre important de pages (20 à 80 pages par dossier) et des coquilles dans le texte (p.ex., caractères spéciaux à la place de certaines lettres). Le matériel a été passé en revue minutieusement pour s'assurer qu'il soit intelligible, en ordre chronologique et absent de renseignements identificatoires.

Le dernier défi a été rencontré lors du processus d'analyse, durant lequel les chercheuses ont eu à se familiariser avec le jargon des intervenant.e.s et à discerner le rôle des personnes mentionnées dans les notes de suivi. De plus, les chercheuses ont eu à distinguer les mandats des nombreux programmes et organismes auxquelles sont référés les adolescent.e.s durant leur suivi en LSJPA, lesquelles varient d'un territoire à un autre.

QUESTION : Quelles ont été les retombées de cette étude? Pour la recherche? Pour la pratique?

RÉPONSE : Sur le plan scientifique, l'étude réalisée par Marie-Pierre Villeneuve a permis de mettre en lumière différents changements comportementaux, cognitifs et identitaires qui s'opèrent progressivement chez les adolescent.e.s qui se désistent du crime en cours de suivi sociopénal (Villeneuve, F.-Dufour et Turcotte, 2020). Il a été constaté que le désistement du crime s'opère différemment chez les adolescent.e.s comparativement à ce qui a été observé dans les études réalisées auprès des adultes.

Sur le plan de la pratique, l'étude de Marie-Pierre Villeneuve a révélé que les interventions préconisées par les intervenant.e.s ont une incidence sur le désistement des adolescent.e.s. Les pratiques centrées sur la dimension d'aide, comme l'établissement d'une relation de confiance avec l'adolescent.e, le fait de miser sur ses forces et de le/la soutenir dans la recherche d'un projet de vie structurant favorisent le désistement. Les pratiques centrées sur la surveillance et le contrôle comme le rappel des conditions et de la responsabilité de l'adolescent.e dans ses agirs délictueux peuvent quant à elles inhiber le processus de désistement. Ces constats ont aussi été faits dans d'autres études d'Isabelle F.-Dufour sur l'ODP. Cette dernière a aussi observé que c'était lorsque les intervenant.e.s adoptaient un rôle de mentor auprès de l'adolescent.e que le désistement du crime s'effectuait. Les résultats des études des chercheuses ont été présentés dans différents milieux cliniques afin de susciter une réflexion sur les meilleures pratiques à adopter auprès des adolescent.e.s en suivi des peines lorsque le rôle des intervenant.e.s demande de concilier aide et surveillance.

CONCLUSION

La recherche présentée dans le cadre de cette entrevue avec Isabelle F.-Dufour et Marie-Pierre Villeneuve constitue un exemple inspirant qui met en lumière les nombreuses possibilités offertes par l'utilisation des données de la BDO. Grâce à la quantité et à la qualité des données extraites de la BDO par Isabelle F.-Dufour, plusieurs étudiantes sous sa supervision ont pu réaliser, à l'instar de Marie-Pierre Villeneuve, des analyses secondaires pour leur essai critique ou leur mémoire de maîtrise. Ces travaux étudiants sur l'accompagnement des adolescent.e.s visé.e.s par une OPD ont entre autres abordé les besoins de jeunes atteints de problèmes de santé mentale, membres d'un gang de rue ou ayant commis un crime à caractère sexuel (voir section « Autres travaux étudiants »).

Puisque la BDO n'a pas spécifiquement été conçue pour la recherche, son utilisation comporte certains

défis d'accès et d'interprétation, qui ne sont toutefois pas insurmontables tel que démontré par nos deux interviewées. Il se pourrait d'ailleurs que ces défis soient surpassés par les avantages associés à l'utilisation de la BDO en recherche, puisqu'elle permet d'accéder à des données très riches concernant le suivi clinique des jeunes sans pour autant avoir à solliciter la participation directe des intervenant.e.s. Considérant le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre et ses conséquences sur le recrutement d'intervenant.e.s dans les projets de recherche, l'option de mobiliser les données de la BDO nous apparaît comme une avenue intéressante à envisager par les chercheur.e.s s'intéressant aux questions de suivis des jeunes en vertu de la LSJPA, mais également en vertu de la LPJ⁴.

AUTRES TRAVAUX ÉTUDIANTS :

D'Amours de Courberon, É. (2019). *Trajectoires de désaffiliation et de désistement du crime des adolescents québécois membres d'un gang de rue soumis à une odp* [Essai de Maîtrise en Psychoéducation, Faculté des Sciences de l'Éducation, Université Laval, Québec, Canada]. CRUJEF. [Essai - Émilie D'Amours de Courberon.pdf \(crujef.ca\)](#)

Nolin, A. (2019). *Analyse des interventions offertes aux adolescents soumis à une «ordonnance différée de placement (odp)» qui ont commis un délit à caractère sexuel* [Essai de Maîtrise en Psychoéducation, Faculté des Sciences de l'Éducation, Université Laval, Québec, Canada]. CRUJEF. [Microsoft Word - En date du 8 mai - Finale.docx \(crujef.ca\)](#)

Couture-Dubé R. (2018). *Quelles sont les interventions qui favorisent la réadaptation des adolescents judiciairisés «multiproblématiques» sanctionnés d'une ordonnance différée de placement et de surveillance?* [Essai de Maîtrise en Psychoéducation, Faculté des Sciences de l'Éducation, Université Laval, Québec, Canada]. CRUJEF. [Microsoft Word - RCD Essai Dépôt final .docx \(crujef.ca\)](#)

Fortin Lachance, H. (2017). *Les adolescentes empruntant une trajectoire délictuelle grave et persistante : portrait psychosocial et pistes d'amélioration des services offerts* [Essai de Maîtrise en Psychoéducation, Faculté des Sciences de l'Éducation, Université Laval, Québec, Canada]. Université Laval.

⁴ L'accès aux données de la BDO pour les enfants/jeunes suivis en vertu de la LPJ ne requiert pas l'autorisation d'un juge.

RÉFÉRENCES

- F.-Dufour, I., Villeneuve, M.-P. et Perron, C. (2018). Les interventions informelles de désistement assisté : Une étude de la portée. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 60(2), p. 206-240.
- Healy, D. (2012). *The Dynamics of desistance. Charting pathways through change*. Abingdon: Routledge.
- Patton, M. (1990). *Qualitative evaluation and research methods*. 2nd edition. London: Sage.
- Villeneuve, M.-P. (2020). *Le désistement du crime chez des adolescents soumis à une ordonnance différée de placement sous garde et de surveillance : L'éclairage apporté par les suivis des activités cliniques* [Thèse de doctorat en Service Social, Faculté des Sciences Sociales, Université Laval, Québec, Canada]. Érudit. [content \(ulaval.ca\)](https://content.ulaval.ca)
- Villeneuve, M.-P., F.-Dufour, I. et Turcotte, D. (2020). Désistement assisté : vecteur d'intégration sociocommunautaire pour des adolescents engagés dans une délinquance grave ou persistante. *Criminologie*, 53(1), 225–252. <https://doi.org/10.7202/1070508ar>

Pour citer ce document : PRÉCOURT, Stéphanie, LECLAIR MALLETTE, Isabelle-Ann, ROYER, Marie-Noële, HÉBERT T., Sophie et HÉLIE, Sonia, (2023). Faire de la recherche à partir des suivis des activités saisis dans PIJ : L'exemple d'une étude auprès des jeunes contrevenant.e.s - Les dessous de PIJ, n:5. Montréal: IUJD, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.